



VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour l'Assemblée Générale qui se tiendra à St ETIENNE SUR REYSSOUZE le Vendredi 21 Juin 2024 à 18 H 30, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le Mercredi 22 Mai 2024 inclus.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 10 Mai au 12 Mai 2024 est assurée par :

M. Maurice DELIANCE au 06.40.19.56.16

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions de la Laurafoot.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2023/2024 » et afficher le centre de gestion : Fédération Française de Football et de bien vous engager sur la ligue LAuRAFoot.

La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2024 (dernier délai).

Droit d'engagement : 52 €uros

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 7 Mai 2024

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY, GUTIERREZ, PELLET, BACONNET.



Courriers :

- de Mas Rillier pour renseignements pour qualification de joueurs.
- de Dortan pour renseignement pour joueur suspendu.
- de FC Artemare et CS Valromey pour projet de « Fusion – création ».

Dossier n° 192

Match n° 28112085 : Oyonnax PVFC 3 / Chaneins ISNFC 1 – ¼ finale Coupe des Groupements – du 1/05/2024

Dossier traité rapidement puisqu'il s'agit d'un tour de Coupe des Groupements et que le prochain tour sera joué le 8 mai.

Réserve d'avant-match de Chaneins contre Oyonnax PVFC 3 portant sur le fait « que plus de deux joueurs ont joué cette rencontre alors qu'ils ont joué en équipes supérieures celles-ci étant au repos le 1^{er} mai ».

Réserve transformée en réclamation par courriel reçu le 2 mai au District.

Réserve recevable.

Après vérification de la feuille de match de l'équipe 1 d'Oyonnax PVFC du 28 avril en déplacement à MOS3R Football Club pour un match de R2 poule D n°25982167, il s'avère qu'aucun joueur de l'équipe 1 d'Oyonnax ne figure sur la feuille du match cité ci-dessus.

Pour l'équipe 2 d'Oyonnax PVFC, celle-ci recevait l'équipe de Thoissey 1, match n°26452915 en D2 poule A le 28 avril. Après vérification seulement 2 joueurs ayant participé à cette rencontre ont participé à la rencontre Oyonnax PVFC 3 / Chaneins 1 (comme autorisé article 22 des Règlements Généraux du District).

En conséquence la commission valide le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Chaneins est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 193

Match n° 27216807 : Lagnieu 1 / Echirolles 1 – U18 Féminines – du 04/05/2024

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Lagnieu 1 : 0 but / -1 point

Echirolles 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 194

Match n° 27650657 : Essor Bresse Saône 1 / Bresse Foot 01 1 – Seniors Féminines à 11 – du 04/05/2024

Courrier du club Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait

Score :

Essor Bresse Saône 1 : 3 buts / 3 points

Bresse Foot 01 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 195

Match n° 27886264 : Plaine Revermont Foot 2 / Veyle Saône 2 – U15 D4 poule N – du 05/05/2024

Courrier du PRF annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Plaine Revermont Foot 2 : 0 but / - 1 point

Veyle Saône 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Revermont Foot est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 196

Match n° 27876611 : Plaine Revermont Foot 1 / Misérieux Trévoux 2 – U18 D3 poule G – du 04/05/2024

Courrier du club de Plaine Revermont Foot annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Plaine Revermont Foot 1 : 0 but / - 1 point

Misérieux Trévoux 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Revermont Foot est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 197

Match n° 27939277 : Attignat 2 / Bresse Tonic 2 – U18 D4 poule K – du 04/05/2024

Courrier du club de Attignat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Attignat 2 : 0 but / -1 point

Bresse Tonic 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Attignat est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 198

Match n° 27962224 : Dortan 1 / Plaine Tonique 4 – Seniors D5 poule C – du 04/05/2024

Courrier du Plaine Tonique annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait donc forfait général.

Score :

Plaine Tonique 4 : 0 but / - 1 point

Dortan 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 79 €uros au District.
Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptés (dû au 3^{ème} forfait donc forfait général)

Dossier n° 199

Match n° 27988697 : Bord de Veyle 2 / Feillens 4 – Seniors D5 poule D – du 05/05/2024

Courrier du club de Feillens annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Bord de Veyle 2 : 3 buts / 3 points

Feillens 4 : 0 but / - 1 point

Le club de Feillens est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 200

Match n° 28026564 : Mille Etangs 2 / FC Mas Rillier 2 – Seniors D5 poule F – du 05/05/2024

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait donc forfait général.

Score :

Mille Etangs 2 : 0 but / -1 point

Mas Rillier 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Du fait du 3^{ème} forfait, Mille Etangs 2 est forfait général.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptés.

Dossier n° 201

Match n° 27936672 : Vaux Entente 3 / Lagnieu 4 – Seniors D5 poule E – du 05/05/2024

Courrier du Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Vaux Entente 3 : 3 buts / 3 points

Lagnieu 4 : 0 but / - 1 point

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 202

Match n° 26452969 : Thoissey 1 / Nantua 1 – Seniors D2 poule A – du 07/04/2024

Réclamation d'après-match du club de Nantua contre le club de Thoissey ESVS portant sur la participation du joueur RIPART Tanguy, licence 2545082738 au motif que ce joueur était en état de suspension (1 match ferme avec une date d'effet au 25/12/2023).

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de Nantua formulée par courrier du 29/04/2024.

Considérant qu'au vue du motif évoqué, la Commission usant de son droit d'évocation, conformément à l'article 187-2 des RG de la FFF, s'est saisie du dossier et que cette évocation a été communiqué au club de Thoissey qui a fait part de ses remarques à la Commission.

Après vérification, le joueur RIPART Tanguy a été sanctionné de 1 match de suspension avec date d'effet au 25/12/2023

De ce fait le joueur RIPART Tanguy ne pouvait pas participer à la rencontre du 07/04/2024.

L'équipe de Thoissey 1 perd le match par pénalité :

Nantua 1 : 3 buts / 3 points

Thoissey 1 : 0 but / -1 point

Le joueur RIPART Tanguy est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension avec date d'effet au 13/05/2024.

Le club de Thoissey est redevable de la somme de 109 €uros au District.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier n° 203

Match n° 27988696 : Bord de Veyle 2 / Vaux (entente) 2 – seniors D5 poule D – du 28/04/2024

Après lecture des courriers en sa possession (de Vaux en Bugey et Bord de Veyle).

La commission donne match à jouer (date à fixer par la commission sportive).

Lorsque la rencontre aura été effectivement jouée, le club de Bord de Veyle devra les frais de déplacement à l'équipe de Vaux en Bugey.

Dossier n° 204

Match n° 27216791 : Echirolles 1 / Essor Bresse Saône 1 – Championnat Inter District Féminin U18 – du 23/03/2024

Réserve déposée par le club d'Essor Bresse Saône.

La commission des arbitres jugeant en première instance.

Vu l'article 146 des règlements généraux de la FFF.

Considérant que le rapport de l'arbitre qui confirme le dépôt d'une réserve technique.

Considérant la validation du club d'Essor Bresse Saône dans les 48h qui suivent le match.

Considérant le dépôt de la réserve technique suite au but marqué par Echirolles à la 55^{ème} minute et cela avant la reprise du jeu.

Dit la réserve recevable sur la forme.

Considérant le fait que l'arbitre a attribué deux cartons blancs suite à des échanges tendus entre plusieurs joueuses du match à la 48^{ème} minute.

Considérant que l'arbitre confirme dans son rapport que l'éducateur d'Echirolles a procédé à un changement sans le prévenir en faisant sortir la joueuse qui avait reçu le carton blanc et en faisant rentrer une autre joueuse.

Considérant que, suite à cela, Echirolles s'est donc retrouvé à 11 joueuses contre 10 pour Essor Bresse Saône.

Considérant qu'à la 54^{ème} minute, l'équipe d'Echirolles toujours en supériorité numérique (de façon illégale) a marqué un but.

Considérant que l'arbitre s'est rendu compte de la « supercherie » à ce moment là et au moment du dépôt de la réserve technique d'Essor Bresse Saône.

Considérant enfin que l'équipe d'Echirolles n'aurait pas dû se retrouver à 11 contre 10 de la 48^{ème} minute à la 58^{ème} minute (hors arrêts de jeu supplémentaires), le but n'aurait donc pas dû être accordé.

Dit la réserve recevable sur le fond.

Transmet le dossier à la Commission sportive pour homologation et à la Commission des Règlements qui donnera suite au dossier.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Echirolles.

Echirolles 1 : 0 but / 0 point

Essor Bresse Saône 1 : 2 buts / 3 points

Le club d'Echirolles est redevable de la somme de 49 Euros au District.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Dossier n° 205

Match n° 27962221 : Montluel 2 / Dortan 1 – seniors D5 poule C – du 28/04/2024

L'équipe de Dortan s'étant déplacée à Montluel, ayant été prévenue (mail et sms) moins de 3 heures avant le coup d'envoi (fixée pour la rencontre à 13 heures). Article 38.4

Le club de Montluel devra les frais de déplacement au club de Dortan lorsque la rencontre aura été effectivement jouée

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion 7 mai 2024

OI. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX l'arrêté municipal est prolongé jusqu'à fin de saison.

Bettant Js : terrain indisponible du **4 mars à fin juin**.

Mille Etangs Sc : arrêté municipal mairie de SAVIGNEUX prorogé jusqu'au **12 mai**.

Montluel Fc : arrêté municipal mairie de MONTLUEL du **28 avril au 13 mai**.

Courriers reçus pour le Dimanche 5 Mai :

Foissiat Etrez Es : arrêté municipal mairie de FOISSIAT les 4 et 5 mai.

- Rencontre D1 : **Foissiat Etrez Es 1 – Bourg Sud 1** reprogrammée le mercredi 8 mai à 15h00.
- Rencontre D3 : **Foissiat Etrez Es 2 – St Martin du Mont Esr 2** reprogrammée le mardi 7 mai 20h00.

Hautecourt Romanèche As : arrêté municipal mairie de HAUTECOURT ROMANECHES les 4 et 5 mai.

- Rencontre D4 poule A : **Hautecourt Rom.As 2 – Ambronay St JVx Es1** reprogrammée le 19 mai.

Courriers reçus pour rencontres à venir :

Portes de l'Ain Sc : rencontre D4 poule C du 12 mai à **13h00** (rencontre D2 à 15h00).

Mas Rillier Fc : rencontre D5 poule F du 12 mai à 13h00 (rencontre D3 15h00).

Bresse Foot01 : rencontre D5 poule G du 12 mai **stade municipal de l'Arquebuse à PONT de VAUX**.

Veyle Saône Fc : rencontre D4 poule D du samedi 11 mai **au complexe communautaire de LAIZ** 18h !

Bresse Foot01 : n'a pas confirmé la modification horaire D4 poule D du 11 mai !

Grièges Pt Veyle As : rencontre D4 poule D du 12 mai **au stade municipal de GRIEGES**.

OI. Rive de l'Ain : rencontre D1 du 12 mai **au stade G. GAILLARD à ST MARTIN du MONT**.

Izernore Nurieux Volognat As : rencontre D4 poule A du 12 mai **au stade M. AUDERGON à IZENORE**.

Oyonnax Att : demande de modification horaire rencontre D3 poule A du 12 mai.

Centre Dombes Foot : ne souhaite pas changer l'horaire de la rencontre D3 poule A du 12 mai.

Attention : vos demandes de modification de rencontre doivent parvenir au district avant le **lundi minuit qui précède la rencontre, cette demande doit être validée par les 2 clubs, avec copie aux officiels désignés.**

Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées de championnat se jouent le même jour et à la même heure selon les jours et horaires définis au calendrier en début de saison.

Montées et descentes seniors

D1	12	12	12	12	12	12
Montent en R3	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Descendent de R3	0	1	2	3	4	5
Montent de D2	4	3	3	2	2	2
Descendent en D2	-2	-2	-3	-3	-4	-5
TOTAL	12	12	12	12	12	12

D2	24	24	24	24	24	24
Montent en D1	-4	-3	-3	-2	-2	-2
Descendent de D1	2	2	3	3	4	5
Montent de D3	6	6	6	5	4	4
Descendent en D3	-4	-5	-6	-6	-6	-7
TOTAL	24	24	24	24	24	24

D3	36	36	36	36	36	36
Montent en D2	-6	-6	-6	-5	-4	-4
Descendent de D2	4	5	6	6	6	7
Montent de D4	8	8	8	8	8	8
Descendent en D4	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	36	36	36	36	36	36

D4	48	48	48	48	48	48
Montent en D3	-8	-8	-8	-8	-8	-8
Descendent de D3	6	7	8	9	10	11
Montent de D5	8	8	8	8	8	8
Descendent en D5	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	48	48	48	48	48	48

D5 - 1ER NIVEAU	X	X	X	X	X	X
Montent en D4	8	8	8	8	8	8
Descendent de D4	6	7	8	9	10	11
TOTAL	X	X	X	X	X	X

Tous les cas non prévus par ce tableau seront décidés en début de championnat par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission Sportive du District.

En fin de saison, une descente administrative notifiée par les règlements ne remplace en aucun cas une descente sportive.

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 7 mai 2024

Rappel : pour une modification de date ou d'horaire d'une rencontre nous devons avoir l'accord des 2 clubs et vous devez prévenir les officiels désignés.

Sauf cas exceptionnel, la dernière journée de chaque phase est jouée le même jour par toutes les équipes de la même poule.

Nous avons des demandes pour modification de rencontre pour la dernière journée J10 de championnat, elles seront étudiées après la J9 les 11 et 12 mai.

Centre Dombes F. : arrêté municipal mairie de Villars les DOMBES du 8 avril au 4 mai.

Mairie de BOURG en BRESSE : arrêté municipal pour tous les terrains en herbe de La chagneet des Venues du 30 avril au 5 mai.

Courriers U18

Centre Dombes F. : rencontre D4 poule I 4 mai reportée au mercredi 15 mai.

Mille Etangs Sc : accord pour rencontre D3 poule F le mercredi 15 mai à 18h00.

Bourg Sud : suite arrêté municipal rencontre D3 poule F reprogrammée le 18 mai.

Côt. Luénaz Fc : accord pour rencontre D3 poule F le 18 mai à 15h00.

Bresse Foot01 : rencontres D4 et D2 du 11 mai au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX.

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D1 du 11 mai.

Marboz Esb : valide le document modification rencontre D1 du 11 mai à 18h00.

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D3 poule G du 11 mai.

Bresse Tonic Foot : n'a pas retourné le document modification de rencontre D3 poule G !

Montreal La Cluse As : demande modification rencontre D2 poule B.

Mas Rillier Fc : accord pour rencontre D2 poule B le samedi 18 mai à 16h00.

Veyre Saône Fc : rencontre D2 poule B du 11 mai au complexe sportif de LAIZ 15h00.

Bressans Fc : n'a pas confirmé l'accord pour rencontre D2 poule à 15h00.

Courriers U15

Mille Etangs Sc : terrain impraticable rencontre D4 poule L non jouée.

Foot Trois Rivières : rencontre D4 poule M du 26 mai au complexe sportif de MONTMERLE.

Priay Fc : demande de modification rencontre D4 poule K du 12 mai.

Bressolles Cm : accord pour rencontre D4 poule K le mercredi 22 mai à 18h30.

OI. Rives de l'Ain : rencontre D4 poule O du 12 mai au stade Orindis à MONTRAL la CLUSE.

Jacques CONTET, David BEREIZIAT

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 7 mai 2024

Courriers S.F. à 11 :

Rencontre D2 J11 **Bettant Js 1 – Attignat As 2** est reprogrammée le 19 mai

Bresse Foot01 : rencontre D1 du 11 mai **au complexe sportif de ST BENIGNE.**

Hautecourt Rom.As : rencontre D2 du 4 mai non jouée **reprogrammée le 18 mai à 19h00.**

Bresse Nord Fc : accord pour rencontre D2 **le 18 mai à 19h00.**

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

Développement et Animation des Pratiques

Plateau départemental U7 - samedi 8 juin à Izernore

Clubs	Nombres d'équipes inscrites	Equipes complémentaires
VALSERHONE FOOT	3	1
ESB FOOTBALL MARBOZ	1	0
A.S. DORTAN LAVANCIA	2	0
ENT.S. REVERMONTAISE	3	1
F. C. BRESSANS	3	0
CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN	3	1
AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT	3	1
F.C. DOMBES BRESSE	3	0
U.S. ARBENT MARCHON	3	3
ENT.S. VAL DE SAONE	2	0
U.S. VAUX EN BUGEY	1	0
A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL	1	0
CENTRE DOMBES FOOTBALL	1	0
FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	2	0
F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M.	2	0
BOURG SUD	3	0
C.S. VIRIAT	2	0
U.S. VEYZIAT OYONNAX	1	0
A.S. D'ATTIGNAT	2	0
ENT ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL	2	0
C. S. J. CHATILLONAISE	2	0
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	3	0
AMBERIEU F.C.	3	1
C.O. DU PLATEAU	2	0
Total	53	8

Clôture des inscriptions le 19 mai 2024

Challenge du conseil départemental U11 – dimanche 16 juin à Peronnas

N°	Nom du Canton	Clubs présents sur le canton avec une équipe U11	Équipes engagées au 07 mai 2024
1	Ambérieu-en-Bugey	Ambérieu FC, St Denis Ambutrix-Château Gaillard, JS Bettant, Vaux en Bugey	
2	Attignat	Curtafond-Confrançon, Plaine Tonique, Foissiat Erez, Bressans FC, Attignat	2
3	Valsenhône	Valsenhône	1
4	Belley	Belley, AS Colomieu	2
5	Bourg-en-Bresse-1	Viriat, FO Bourg, Bourg Sud	1
6	Bourg-en-Bresse-2	F. Bourg En Bresse Peronnas 01, St Denis les Bourg	1
7	Ceyzériat	ES Revermontoise, Olympique Sud Revermont 01, Veyle Vieux Jonc, Châtillon la Palud	2
8	Châtillon-sur-Chalaronne	3 Rivières, Ent. Sportive Val de Saône, Dombes Bresse, St Etienne Sur Chalaronne, Guereins	
9	Gex	Versonnex Grilly Sauverny, US Divonne, Pays de Gex	
10	Hauteville-Lompnes	Culoz Grand Colombier, CS du Valromey, CO Plateau	
11	Lagnieu	Lagnieu, Plaine de l'Ain, St Maurice de Gourdans, Serrières Villebois, Ol Buyatin	1
12	Meximieux	Bressolles, Cotière Meximieux, Montluel F	2
13	Miribel	Ain Sud, Le Mas Rillier, Cotière Luenaz	
14	Nantua	Montréal La Cluse, Nantua, St Martin-Maillat	
15	Oyonnax	Arbent, Veyziat, Plastics Vallée	
16	Pont-d'Ain	Ol. Rives de l'Ain, Dortan, Priay, Izernore-Nurieux	
17	Replonges	Feillens, Replonges, Manziat, Bagé, Essor Bresse Saône, Bresse Nord, Bresse Foot	2
18	Saint-Étienne-du-Bois	Marboz, Plaine Revermont Foot, Hautecourt, FC Cormoz St Nizier	2
19	Saint-Genis-Pouilly	AS Prevessins Moens	
20	Thoiry	US Challex, Echenevex Segny Chevry O., Foot Sud Gessien	
21	Trévoux	Misérioux Trévoux, Jassans Frans, Reyrieux, St Didier de Formans	
22	Villars-les-Dombes	Fareins Saône Vallée, Portes de l'Ain, Mille Etangs, Centre Dombes, St Marcel	
23	Vonnas	St Laurent, Bord de Veyle, Veyle Saône, St Cyr, Grièges Pont de Veyle, Cormoranche	2

TOTAL

18

Clôture des inscriptions le 12 mai 2024

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

Dans le PV.

U13

Championnat U13 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier de la 3^e Phase est en ligne : Compétition Championnat Catégorie U13

Vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Julien / Reyssouze (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

Feuille de match manquantes Amende 8€

Journée du 27/04/2024

Poule P : Montluel 2 8€

 Plaine de l'Ain 2 8€

Poule Q : Jassans Frans 4 8€

Licences manquantes

Amende 1,50€/licence avec un maximum de 8€

Journée du 27/04/2024

Poule O : Ambérieu FC 3 1 Licence 1,50€

 Bettant 2 3 Licences 4,50€

U11

Championnat U11 2023/2024 2^{ème} Phase

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

St Maurice de Beynost (Ain Sud) : les plateaux débutent à **9 h 30**.

U9

Championnat U9 2023/2024 3^e Phase

Il est sur le site.

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Choisir la pratique U9](#)

Et aussi

[Compétition](#) [Championnat « U9 P3 »](#)

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux débutent à **9 h 30**

A St Maurice de Beynost (Ain Sud)

A Miribel (Le Mas Rillier)

U7

Championnat U7 2023/2024 3^e Phase

Le calendrier est sur le site

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Choisir la pratique U7](#)

Il est aussi dans

[Compétition](#) [Championnat « U7 Phase 3 »](#)

Une nouvelle feuille de Plateau a été envoyée à tous les clubs.

Le club recevant utilise uniquement celle-ci. Il doit toujours saisir un seul résultat et scanner cette feuille de Plateau à l'aide de Footclubs. Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Commune d'Arbent pour les terrains NNI 010140101 et 010140102 – avis favorable de la CRTIS.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FFA

- Ville de Bourg en Bresse – construction de nouveaux vestiaires au complexe de la Chagne.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Gymnase de Saint Denis les Bourg NNI 013449901 – rapport à rédiger par la CRTIS.
- Terrain de Beach Soccer de Saint Etienne du Bois NNI 013506601 – rapport à effectuer par la CRTIS.
- Stade municipal de Dortan NNI 011480101 – rapport rédigé par la CRTIS et transmis à la CRTIS.
- Stade H. Fléchon de Bourg en Bresse NNI 010530301 – rapport à rédiger par la CRTIS

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Prochaines programmations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102
- Stade municipal Jérôme Brevet de Messimy NNI 012430101

Pour la CRTIS : JF JANNET